

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-16

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière (CRD5 - Directive 2019/878) ;

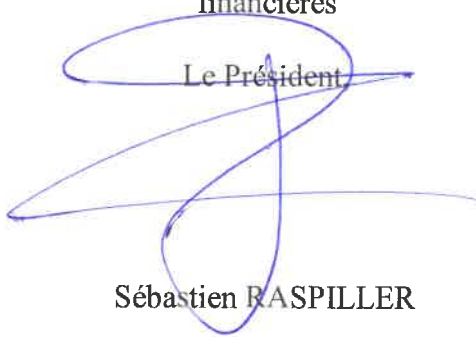
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 6 mai 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 19 mai 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président



Sébastien RASPILLER